

# Plateforme d'Observation Sociale DREETS des Pays de la Loire et de la Loire-Atlantique

---

<https://pays-de-la-loire.dreets.gouv.fr/>

<https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

## **Groupe de travail « Mandataires Judiciaires à la Protection des Majeurs » Compte-rendu n°9 – 21/06/2022**

### **Participants :**

CREAI : Léo BOLTEAU  
DREETS : Barbara BALLEJOS ET Viviane LAURENCEAU  
ATIMP 44 : Xavier GAIGNEROT  
AREAMS : Sandra CUCINOTTA  
CH CESAME 49 : Caroline ROUSSEAU  
Association Tutélaire Hélianthe (ATH) 72 : Laurence HEURTEBIZE  
UDAF 53 : Emeric CROISSANT  
UDAF 85 : Frédéric RABAUD  
Fédération des Mandataires indépendants de Loire-Atlantique : Gabrielle FEISSEL  
Confluence Sociale : Sophie JULLIEN  
DDETS-PP 53 : Oriane GUIVARC'H

### **Animation/coordination POS :**

DREETS : Elisabeth GALLARD  
Compas : Michaël BERNIER

### **Excusés :**

CREAI : Richelle HOUNKPATIN  
DREETS : Raphaëlle MARIE et Céline TECHER  
DDETS 44 : Aurélia JUDALET  
AREAMS : Françoise CHARRIER  
Cité Justice Citoyen (CJC) : Frédéric NORGUET  
UNAFAM : Philippe HULIN

### Ordre du jour :

- Présentation de la Plateforme d'Observation Sociale,
- Présentation et mise à jour du tableau de bord MJPM,
- Travail sur les indicateurs proposés et retenus lors de la conférence.

## **Présentation de la Plateforme d'Observation Sociale**

Depuis 2016, la Dreets, avec l'appui du Compas, a mis en ligne le site de la Plateforme d'Observation Sociale : <https://www.pos-pays-de-la-loire.fr/>

Le site de la Plateforme est composé d'une base documentaire d'études nationales et régionales sur différentes thématiques (Cohésion Sociale, Emploi/Travail/Formation, Logement/Hébergement...). Les comptes-rendus des conférences régionales des partenaires et les lettres électroniques avec les informations de la vie de Plateforme sont également disponibles sur le site de la POS et téléchargeables.

Sur le site, un « espace privé » de la « vie de la plateforme » est disponible permettant de consulter et de télécharger les derniers comptes-rendus de réunion de chaque groupe de travail (MJPM, Pauvreté, Logement, vie associative), les tableaux de bord, les données et les informations mises à disposition.

Chaque partenaire va recevoir un login et un mot de passe lui permettant de se connecter à l'espace privé du site internet de la Plateforme d'Observation Sociale.

Ces mêmes identifiants permettent également d'accéder au site Cabestan développé par le Compas : <http://cabestan.lecompas.fr/app/>

Cabestan permet de disposer d'informations sélectionnées par le Compas pour observer et suivre vos territoires. Il intègre un référentiel de plus de 700 indicateurs pertinents pour mieux comprendre les territoires, mesurer leurs dynamiques, dans de nombreux domaines : revenus, pauvreté, structures familiales, seniors, démographie, etc. Les données proviennent de multiples sources : Recensement Insee, Cnaf, Cnam, Compas, etc.

## Présentation et mise à jour du tableau de bord MJPM

L'objectif du tableau de bord MJPM est de recenser les indicateurs les plus pertinents pour l'observatoire. La finalité de celui étant de disposer d'un espace d'analyse prospective visant à mieux apprécier l'évolution de l'offre en région et la mesure de l'activité MJPM. La première année de travail du groupe MJPM aura permis l'élaboration de ce tableau de bord, qui sera actualisé chaque année.

Le tableau de bord MJPM propose une lecture de différents indicateurs au sein de 3 grands champs d'investigation :

- Le public vulnérable à travers la mobilisation d'indicateurs sociodémographiques et en lien avec le secteur de la protection juridique ;
- L'offre MJPM en région Pays de la Loire selon les différents types de mandataires (mandataire individuel, préposé d'établissement et service mandataire), les différents types de mesures gérés par les MJPM, le public sous mesure de protection ;
- Les mesures de protection assurées par les familles/proches et l'activité des services d'Information et de Soutien des Tuteurs Familiaux (ISTF).

### **Le public vulnérable à travers la mobilisation d'indicateurs sociodémographiques et en lien avec le secteur de la protection juridique**

Pour les indicateurs socio-démographiques, des indicateurs de l'Insee ont été retenus : population estimée au 01/01/2021, la population âgée de 65 ans et plus et la population âgée de 80 ans et plus au dernier recensement de la population (RP 2018) ainsi que leurs parts dans la population totale et leurs évolutions. La projection de la population âgée de 80 ans et plus d'ici 2050 fait également partie des indicateurs retenus. Ces indicateurs seront mis à jour prochainement avec le recensement de la population 2019.

Les indicateurs de la population vulnérable sont composés du nombre de personnes bénéficiaires de l'APA (source DREES 31/12/2019), des bénéficiaires de l'AAH et du RSA (source DREES-CAF 31/12/2021) et sa population couverte (source CNAF 31/12/2020) ainsi que du taux de pauvreté (source Insee Filosofi 2019). Des évolutions à partir de 2015 ont été réalisées pour chacun de ces indicateurs (date de l'ancien schéma MJPM de la Dreets) ainsi que leur part dans la population (source Insee RP 2018) : parmi la population âgée de 75 ans et plus pour les bénéficiaires de l'APA, parmi la population de 20-64 ans pour les bénéficiaires de l'AAH et parmi la population âgée de moins de 65 ans pour la population couverte par le RSA.

## L'offre MJPM en région Pays de la Loire selon les différents types de mandataires (mandataire individuel, préposé d'établissement et service mandataire), les différents types de mesures gérés par les MJPM, le public sous mesure de protection

Les données sur les personnes protégées hors tuteurs familiaux (Source DDETS 2020) sont communiquées par les services tutélaires aux DDETS. Les données de 2021 seront bientôt à jour dans le tableau de bord. L'évolution depuis 2015 de cet indicateur est disponible, ainsi que la part de personnes sous mesures de protection (hors tuteurs familiaux) par rapport à la population de 18 ans et plus (RP 2018).

L'enquête des couts de la DGCS datée au 31/12/2018 permet d'avoir des données sur les types de mesures gérées par les professionnels : Tutelle, Curatelle, ... Ce sont les données les plus récentes qui comprennent les données des préposés d'établissement. La mise à jour de cette étude n'est pas connue actuellement.

*Remarque :* Avec l'outil OCMI-MI, les données des mandataires individuels sont peut-être disponibles. La plateforme e-MJPM pourrait également permettre d'avoir ces informations, qui seraient notamment beaucoup plus actualisées et plus justes que les enquêtes DGCS. Cependant, tous les professionnels n'utilisent pas la plateforme e-MJPM, très peu de préposés d'établissement se sont inscrits sur cette plateforme par exemple. Pourtant pour accéder à e-FSM (Financement des services mandataires en ligne), il est obligatoire de s'inscrire à e-MJPM. Les 15 services mandataires de la région et à priori l'ensemble des mandataires individuels sont inscrits à e-MJPM. Les préposés d'établissement ont des difficultés à se connecter à la plateforme e-MJPM, il faut ainsi qu'ils contactent leurs DDETS ou directement l'équipe e-MJPM afin de résoudre leur problème de connexion. Sur le site e-MJPM <https://emjpm.fabrique.social.gouv.fr/stats>, le nombre d'inscrits, de connectés au cours des 30 derniers jours et des mesures réservées au cours des 30 derniers jours sont disponibles par département.

Ainsi, le tableau de bord pourra être complété avec les données sur les mesures gérées par les professionnels (services mandataires et mandataires individuels) qui actualisent la plateforme e-MJPM dans un premier temps. Il serait intéressant de sortir ces données au moins deux fois dans l'année (30 juin et 31 décembre).

*Remarque :* Les magistrats utilisent très peu e-MJPM et demandent des données tous les mois directement aux services mandataires et aux mandataires individuels (notamment en Loire-Atlantique). Ainsi, les mandataires individuels ne voient plus l'intérêt de remplir leurs données sur l'outil e-MJPM. De plus, les professionnels expriment leur désintérêt de cette plateforme étant donné que toutes les données sont anonymisées et qu'il est difficile d'extraire des données. Ils notent aussi malheureusement un décalage avec les chiffres du ministère de la justice : l'activité dans les tribunaux est comptabilisée en nombre de jugements alors que la DGCS compte en nombre de majeurs protégés.

Les données de l'offre existante des professionnels (source : arrêtés préfectoraux) sont disponibles au 31/12/2020, ainsi que leurs évolutions depuis 2015 (notamment pour les mandataires individuels et les préposés d'établissements). Les données au 31/12/2021 seront prochainement mises à jour dans le tableau de bord.

*Remarque :* Ce sont les DDETS qui ont la compétence et sont responsables des appels à candidature. Elles informent la DREETS des arrêtés préfectoraux et de leurs motifs (départ en retraite, surplus d'activité..).

Le nombre d'établissements publics sociaux et médico-sociaux de +80 lits qui n'ont pas de préposés (source FINESS et DDETS au 31/12/2019) est issu du dernier schéma régional MJPM. Les DDETS devront interroger chaque établissement régulièrement pour pouvoir mettre à jour cette donnée. Autrement, il serait peut-être possible d'avoir cette donnée en utilisant les données FINESS sur le nombre d'établissements et les données des arrêtés préfectoraux sur le nombre de préposés d'établissements.

Remarque : Le nombre de préposés semblent diminuer dans les établissements étant donné que ce n'est pas la priorité des établissements de remplacer des préposés qui partent en retraite ou qui sont déplacés dans d'autres services. Comme la DGCS ne finance pas les établissements, il n'est pas possible d'imposer à l'ARS (financeur des établissements) le souhait de recruter des préposés.

La répartition du nombre de mesures à domicile et en établissement est issue de l'enquête des coûts de la DGCS au 31/12/2018. La DREETS a pu récupérer des données plus récentes, au 31/12/2021, ainsi que des données sur le niveau de ressources des personnes protégées (source e-FSM et indicateurs d'activité joint à l'instruction du 7 avril 2022 pour les services mandataires et l'agrégation régionale bilan MI 2021 et besoins 2022 pour les mandataires individuels) pour les services mandataires et les mandataires individuels. Ces données seront rajoutées prochainement dans le tableau de bord.

Remarque : Les données sur l'âge des personnes protégées seraient intéressantes à récupérer. Il y a de plus en plus de jeunes concernés par des mesures de protection alors que l'on pouvait s'attendre à une arrivée plus importante de personnes âgées due au vieillissement de la population. Les mandataires individuels et les préposés auraient davantage de personnes âgées et les services mandataires s'occuperaient davantage d'une population jeune. Selon les services mandataires, trois critères expliqueraient l'augmentation des mesures de protection : l'allongement de la vie, le morcèlement des familles et l'éloignement géographique des familles. Ces deux derniers critères se retrouvent surtout chez les jeunes. Les services attendent de savoir si c'est du ressenti ou du factuel. A Confluence Sociale par exemple, le nombre de jeunes sous mesure augmente d'année en année.

Le manque de personnel dans les établissements du type IME expliquerait que ces derniers n'ont plus le temps de s'occuper administrativement de ces jeunes qui se retrouvent sous mesure de protection à un âge plus avancé (18-25 ans). Pour certains d'entre eux, ce sont des jeunes sans ressource et en situation d'isolement (sans famille ou famille éloignée) avec des problèmes d'addictions. Il y a également de plus en plus de jeunes sortis de l'ASE parmi les personnes protégées. Les établissements de type IME se tournent davantage vers les associations tutélaires pour s'occuper administrativement des jeunes depuis au moins ces 5 dernières années. D'autres jeunes arrivent sous mesure de protection sans forcément avoir une altération de leurs facultés. Les services mandataires se posent ainsi la question de savoir comment ces jeunes personnes réussissent à avoir des certificats médicaux. Ces jeunes rencontrent des difficultés d'insertion et ils ne devraient pas avoir recours à des mesures de protection. Ils sont sous mesure à défaut d'autres systèmes pouvant les accompagner. Se pose alors la question de l'obtention des certificats médicaux ?

D'autres personnes avec des difficultés psychiatriques sont mises sous mesure de protection car elles ne peuvent pas être accueillies dans des structures adaptées (aucune structure en Mayenne par exemple). Les mandataires ne sont pas formés à s'occuper de ces personnes qui ne devraient pas être suivies par des équipes de protection.

Le problème est également lié aux démarches administratives qui sont de plus en plus contraignantes et complexes à remplir pour des personnes en difficulté, problème de la fracture numérique. Avant, un simple suivi pouvait suffire par des professionnels des établissements. Aujourd'hui, les personnes sont mises sous protection juridique car les établissements ont des difficultés à faire le suivi administratif à cause d'un manque de personnel notamment. Certaines personnes sont ainsi marginalisées alors qu'elles pouvaient être autonomes il y a quelques années (démarches administratives plus simples).

La Dreets essaiera de sortir les données par âge de l'outil e-MJPM (ou les récupéra dans les comptes administratifs des services.)

*Après saisine de la DGCS sur ce point le 22 juin dernier, il s'avère que ces données ne sont pas disponibles sur les différentes applications. La DGCS avait voulu faire les enquêtes sur e-MJPM mais les agrégations départementales et régionales ne pouvaient pas être faites. La DGCS travaille donc actuellement sur le développement d'un outil de pilotage qui permettra d'obtenir ces données et des indicateurs).*

Les données de mesures par type de professionnels (mandataires individuels, services mandataires, préposés d'établissement) issues du tableau semestriel de suivi de l'activité tutélaire de la Dreets sont disponibles au 31/12/2020. Elles seront mises à jour prochainement au 31/12/2021.

Les données du ministère de la Justice sur les ouvertures de mesures sont en cours de validation. Les évolutions 2017-2020 sont disponibles à titre d'information (mais attention, elles sont en attente de confirmation).

Remarque : les habilitations familiales ont fortement augmenté entre 2017 et 2020 (+66% sur la région dont +182% en Vendée) contrairement à toutes les autres mesures. Attention, les mesures d'habitations familiales sortent des données juridiques. Certaines personnes protégées sous habilitations familiales commencent à revenir vers les services tutélaire pour un défaut de ces mesures exercées par les familles (elles rencontrent des difficultés à s'occuper d'une personne protégée). Les établissements signalent notamment les personnes mal protégées par leur famille, par négligence, par mésentente ou à cause de difficultés administratives (trop contraignantes, des difficultés ont notamment été notées avec les banques et les CAF). Il serait important d'avoir l'origine des mesures (transferts des habilitations familiales notamment).

Les données MJAGBF (mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial) sont disponibles à 2020 avec une évolution 2015-2020 (source DDETS).

Les données MASP (mesures d'accompagnement social et personnalisé (MASP) des Conseils Départementaux sont disponibles à 2020 avec une évolution 2014-2020.

Les données des Appels à candidature pour l'agrément de mandataires individuels de 2019 à 2021 sont présentes dans le tableau de bord.

### **Les mesures de protection assurées par les familles/proches et l'activités des services d'Information et de Soutien des Tuteurs Familiaux (ISTF).**

Un onglet spécifique sur l'ISTF a été développé sur le tableau de bord. Les données sur les appels téléphoniques, les permanences physiques, les rendez-vous personnalisés et les demandes d'information sont disponibles pour l'année 2021 avec une évolution depuis 2019 (source : Bilan du dispositif ISTF). Les autres données de

l'ISTF (domaines en amont de la mesure, domaines lors de l'exercice de la mesure, l'âge et le sexe du demandeur ainsi que le cadre de la demande) sont disponibles pour l'année 2020 (source : fiches d'intervention de la plateforme ISTF).

### **Prochaine réunion de travail :**

Mardi **18 octobre 2022** de 14h à 16h